

PROTOCOLE ACTION EN CAS DE SUSPICION OU CAS CONFIRME COVID ADULTE



Un Personnel de l'école est déclaré positif COVID



Le personnel s'isole à son domicile pendant 14 jours et retrace avec la direction tous les cas contacts sans protection au niveau de l'école.

S'il s'agit d'un enseignant, les familles de la classe concernée sont informées.



L'école reste ouverte et toutes les classes fonctionnent normalement.

Si la personne malade est enseignante, elle est soit remplacée, soit la continuité pédagogique est assurée en enseignement à distance si l'état de santé de l'enseignant le permet.



Le retour sur le poste de travail ne s'effectue que sur présentation d'un certificat médical de reprise accompagné d'un test PCR



Un membre de la famille habitant sous le même toit est déclaré positif COVID



Le personnel doit rester sous surveillance pendant 14 jours à la maison. En cas de symptôme, une consultation médicale s'impose.



L'école reste ouverte et toutes les classes fonctionnent normalement.



La présentation d'un test accompagné d'un certificat médical de reprise est exigée avant la reprise.



Un personnel de l'école présente des symptômes ou a été en contact à risque avec une personne en suspicion avérée ou positive COVID



Le personnel reste à son domicile et informe la direction. Une consultation médicale donne l'indication de nécessité de dépistage ou non. Si cas contact reste à la maison 7 jours.



L'école reste ouverte et toutes les classes fonctionnent normalement.

Les familles ne sont informées que si le personnel est finalement déclaré positif.



Le retour sur poste ne s'effectue que sur présentation d'un certificat médical de reprise.

Si cas contact, présentation des résultats d'un test effectué avant la reprise.

CAS CONTACT A RISQUE ???



Avoir été en contact proche sans masque d'une personne déclarée positive



Avoir été en contact proche d'une personne sans masque en suspicion COVID



Les enfants sans masque ne sont pas considérés comme cas contact à risque